

INSCRIPTION AU VIDE-GRENIERS
26 octobre 2025 - Restaurants du Cœur de Savoie
Halle Henri Salvador – la RAVOIRE

Je soussigné (e),

Nom : _____ **Prénom :** _____

Né [e] le _____ **à** _____ **Département :** _____

Adresse : _____ **Ville :** _____

Code Postal : _____ **Ville :** _____

Tél : _____

Mail (indispensable) : _____

Titulaire de la pièce d'identité N° _____

Délivrée par la préfecture de : _____ **Le** _____

COURRIEL, INDISPENSABLE POUR RECEVOIR CONFIRMATION DE VOTRE INSCRIPTION. PAS DE CONFIRMATION PAR TELEPHONE

Je déclare sur l'honneur :

Ne pas être commerçant (e). Ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L 310-2 du code du commerce). Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R 321 –9 du code pénal).

Fait à _____ **le** _____

Signature

➤ Nombre d'emplacement souhaité : 1 emplacement = 1 Table

• Table de 1,40 m :X 7 € =€

• Table de 1,60 m : X 8 € =€

Ci-joint le règlement par chèque libellé à l'ordre de Restos du Cœur et adressé à : **Restaurants du Cœur de Savoie 224 rue Paul Girod 73000 Chambéry**
Renseignements au 04 79 62 16 06 ou 06 71 30 80 26

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Les Restos du Cœur de Savoie organisent le dimanche 26 octobre 2025 un vide-greniers à la salle festive Henri SALVADOR de LA RAVOIRE

Article 2 : Le vide-greniers est ouvert uniquement aux particuliers. Chaque participant devra retourner avant le 12 octobre à l'adresse suivante : Restaurants du Cœur de Savoie, 224 rue Paul Girod 73000 Chambéry :

La demande d'inscription et le règlement intérieur dûment remplis et signés, une photocopie de la carte d'identité recto-verso du demandeur, le paiement correspondant à la réservation, une caution de 20 € à payer séparément en chèque (celle-ci sera restituée à la fin de la brocante après vérification de l'état de l'emplacement : encombrants retirés, déchets mis dans la poubelle, etc...), **une attestation confirmant que l'exposant ne participe qu'à 2 vide-greniers maximum dans l'année.**

Article 3 : L'absence de l'exposant, pour quelque raison que ce soit, ainsi que les mauvaises conditions météorologiques ne donneront droit à aucun remboursement.

Article 4 : L'entrée du vide-greniers est interdite avant 06h30. L'installation des stands devra se faire de 06h30 à 08h30. A partir de 08h30, aucun véhicule ne devra se déplacer ou être laissé dans l'enceinte du vide-greniers. Les véhicules ne seront autorisés sur le site qu'à partir de 16h.

Article 5 : Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et à ses risques et périls. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, vol ou détérioration.

Article 6 : L'exposant s'engage à respecter l'emplacement qui lui est attribué. Les objets invendus en fin de journée ne devront en aucun cas être abandonnés sur l'emplacement.

Article 7 : Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tous recours contre l'association organisatrice.

A le

Signature



Vide Grenier

**LES RESTAURANTS
DU COEUR**
LES RELAIS DU COEUR
de Savoie

Dimanche 26 octobre 2025



De 8h30 à 16h



**Salle Henri Salvador, rue Kléber
LA RAVOIRE**



**Buvette, gaufres et petite
restauration sur place**



**Scannez le QR code pour accéder à notre page Facebook
avec toutes les infos et le bulletin d'inscription**

Renseignements:



04 79 62 16 06



ad73.restosducoeur.org

